

Nom de la Mission : <b>Elaboration d'une étude d'impact environnemental et social simplifiée dans le cadre du Projet de construction de l'usine de traitement de Lemba-Imbu (200.000 m<sup>3</sup>) et d'un réseau de distribution.</b> Financement : Korea International Cooperation Agency (KOICA)		Valeur totale du contrat :	
Pays :	<b>RD Congo</b>	Durée de la mission :	1 mois
Lieu :	Kinshasa, Lemba Imbu		
Nom du Client :	REGIDESO	Nombre total d'employés-mois :	
Adresse du client :	59-63 Boulevard du 30 Juin Kinshasa/Gombe B.P. 12 599 Kinshasa 1	Valeur du contrat VSIA:	
Date de démarrage :	Mars 2015	Nombre d'employés-mois fournis par le(s) partenaire(s) :	néant
Date d'achèvement :	Avril 2015		
Nom du/des partenaire(s) éventuel(s) :	Néant	Nom des cadres professionnels de VSi Afrique et fonctions :	
		Environnementaliste :	Jacques FRANSEN
<b>Descriptif du Projet :</b>  La République Démocratique de Congo a établi un plan directeur d'alimentation en eau potable de la ville de Kinshasa en 2008.  Ce plan prévoit une augmentation de la capacité de production journalière de l'ordre de 356 000m <sup>3</sup> /jour à l'horizon de 2027 pour amener la production journalière de la capitale à 736 000m <sup>3</sup> /jour. Dans sa phase initiale, le captage sur la rivière Ndjili aura une capacité de 55.000 m <sup>3</sup> /j ; la capacité de l'usine de traitement sera de 50.000 m <sup>3</sup> /jour, le réservoir de distribution pourra stocker 20.000 m <sup>3</sup> . Le réseau de canalisation s'étendra sur 40,5 km soit 4,4 km pour la conduite de refoulement et 36,4 km pour le réseau d'adduction d'eau dans les communes. Les travaux comprennent aussi la pose d'une nouvelle ligne électrique. L'étude environnementale rentre dans le cadre de la phase d'étude du projet de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux.			
<b>Descriptif des services fournis par notre personnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enquête et collecte de données environnementales ;</li> <li>○ Définition des impacts avant, pendant et après les travaux et ceux-ci dans les différents milieux (physique, naturel et urbain) ;</li> <li>○ Définition de la commission d'indemnisation et relocalisation (CIR) ainsi que des procédures pour l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) ;</li> <li>○ Réalisation du cadre du Plan de Gestion Environnementale et sociale du projet (PGES) ;</li> <li>○ Définition et procédures de la campagne d'Information, d'éducation et de communication (IEC) ;</li> <li>○ Identification de mesures d'atténuation des impacts.</li> </ul>			